

Marchés de faible montant (4 000 € → 20 000 € HT) Conditions générales d'achat

Contexte :

Le code de la commande publique prévoit le recours à une procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés à partir de 60 000 € HT pour les marchés de fournitures ou de services et à partir de 100 000 € HT pour les marchés travaux.

Afin de respecter les principes de la commande publique (choix d'une offre pertinente et cohérente avec le besoin de l'acheteur public, respect du principe de bonne utilisation des deniers publics et pas d'appel systématique au même prestataire lorsqu'il existe différentes offres pouvant répondre au besoin de l'acheteur public) Haganis a décidé :

- pour ses achats évalués entre 20 000 € et 60 000 € HT pour les marchés de fournitures ou de services et 100 000 € HT pour les marchés travaux, de recourir à la procédure du marché à procédure adaptée (MAPA) ;
- pour ses achats évalués entre 4 000 € et 20 000 € HT, quelle que soit leur nature, de mettre en œuvre la procédure décrite ci-après.

Procédure applicable :

Haganis décide, pour ses marchés de faible montant (évalués entre 4 000 € et 20 000 € HT), de mettre en ligne un avis de publicité sur son site Internet (www.haganis.fr).

Règles de la consultation :

- Définition de la prestation

Chaque achat fait l'objet d'une publication distincte qui comporte le descriptif du besoin, la date limite de remise des offres, la date prévisionnelle de réalisation des prestations ainsi que divers renseignements relatifs à l'achat.

- Candidature

Toute entreprise en mesure de réaliser les prestations objet de l'achat peut librement se porter candidate. Son offre se présentera sous forme d'un **devis** accompagné, si elle le juge utile ou si le **référént** l'a indiqué dans l'avis de publicité, d'une **documentation technique et environnementale** sur la réalisation des prestations.

Les entreprises feront parvenir leur « offre » par tout moyen (fax, mél, courrier...) avant la date limite indiquée dans l'avis de publicité au référent Haganis (responsable de l'achat) mentionné dans l'avis de publicité.

- Choix

Le référent procède à l'analyse des devis et choisit l'attributaire des prestations en fonction des critères suivants :

Prix (50%) - Qualité technique de l'offre (40%) – Qualité environnementale (10%)

- Information des candidats

L'entreprise retenue recevra un bon de commande qui matérialisera l'engagement du pouvoir adjudicateur. Les candidats non retenus pourront contacter le référent du marché pour obtenir des informations complémentaires concernant leur éviction. Aucun rapport d'analyse et aucune lettre de rejet ne leur sera adressé.

Toute dérogation éventuelle à ces règles générales sera mentionnée dans l'avis de publicité.